

# KENYA

## | Faits marquants |

- En collaboration avec le Gouvernement kényan et d'autres partenaires, le HCR a offert protection et assistance à plus de 430 800 réfugiés et demandeurs d'asile vivant dans les camps de Kakuma et de Dadaab, ainsi qu'à Nairobi et dans d'autres agglomérations.
- Le HCR a accueilli, enregistré et aidé environ 65 200 nouveaux arrivants à Dadaab, 11 400 à Kakuma et 13 800 à Nairobi.
- Le surpeuplement des camps a réduit l'accès des réfugiés aux abris, aux soins médicaux, à l'eau, à l'assainissement, aux vivres et à l'éducation, compromettant la qualité des services et rendant le travail de protection encore plus difficile.
- Le manque d'accès aux services essentiels et aux moyens d'existence dans les centres urbains a ralenti les progrès des réfugiés en direction de l'autosuffisance.
- Plus de 3 700 réfugiés, sur les 9 200 ayant fait l'objet d'une demande de réinstallation, sont partis dans des pays tiers. Par ailleurs, 80 réfugiés ont bénéficié d'un rapatriement librement consenti, principalement vers le Sud-Soudan.

## | Environnement opérationnel |

Une nouvelle constitution a été promulguée en août 2010 mais certains problèmes liés à son application ont ralenti la prise de décisions dans certains secteurs.

La générosité avec laquelle le Kenya offre un asile et une protection internationale à un grand nombre de réfugiés est menacée, dans un contexte marqué par de vives préoccupations concernant la sécurité du territoire et l'absence de solution à la crise en Somalie. Ces préoccupations ont dominé l'opération en faveur des personnes réfugiées au Kenya et restreint l'espace d'asile disponible.

En 2010, le HCR a attiré l'attention sur six cas de refoulement vers la Somalie. Cependant, la frontière avec le Soudan est demeurée ouverte et les demandeurs d'asile ont eu la possibilité de solliciter une protection et une assistance.

À Dadaab, les autorités kényanes ont travaillé avec le HCR et ses partenaires pour accueillir et assister en moyenne 5 500 personnes par mois. Le nombre total de nouveaux arrivants au Kenya a été supérieur à 90 400 en 2010.

La mise en œuvre de la politique du HCR en faveur des réfugiés en milieu urbain, lancée à titre expérimental au Kenya, a été ralentie par le manque de clarté des dispositions applicables de la loi sur l'asile.

## | Réalisations et impact |

### Environnement de protection favorable

- Le HCR et ses partenaires se sont employés à renforcer la protection des réfugiés en recommandant aux autorités d'adhérer aux instruments et protocoles internationaux,
- Le HCR a mené des activités supplémentaires, notamment des évaluations de la protection pour deux populations risquant de devenir apatrides, la formulation



régionaux et nationaux. Le Haut Commissariat s'est également attaché à promouvoir l'accès des réfugiés à l'enregistrement, à des cartes d'identité et à des actions en justice ; il a contribué au renforcement de la capacité nationale en dispensant à des fonctionnaires de Kakuma, Dadaab, Garissa et Nairobi une formation sur les activités de protection subsidiaire. L'Organisation a publié un rapport mettant en évidence les principales causes d'apatridie au Kenya. Cette étude présentait des analyses des pratiques législatives et administratives en rapport avec l'acquisition de la nationalité, assorties d'un éventail de recommandations. Elle a été conjointement réalisée avec la Commission nationale des droits de l'homme du Kenya. Parmi les autres activités de sensibilisation à la situation des apatrides, citons l'organisation d'une exposition photographique sur la communauté nubienne à Nairobi.

de commentaires sur le chapitre traitant de la nationalité dans le projet de nouvelle Constitution et la consolidation des partenariats stratégiques noués avec la Commission nationale des droits de l'homme, l'*Open Society Institute* et la Commission kényane des droits de l'homme.

- Le Haut Commissariat a aidé les groupes de travail sur la protection à l'échelon national et sur le terrain à rechercher et à obtenir des solutions durables pour les personnes qui ont fui les violences post-électorales et qui sont encore déplacées dans le pays à ce jour. Une politique nationale en faveur des déplacés internes a été rédigée et présentée aux autorités.

### Procédures de protection équitables

- Quelque 90 400 nouveaux arrivants ont été enregistrés par le HCR et par le Bureau d'enregistrement national. Le HCR et le Bureau ont également vérifié conjointement tous les réfugiés accueillis à Dadaab, à la suite de quoi le Bureau a entrepris de délivrer des cartes d'identité aux réfugiés vérifiés. À Kakuma, la vérification a débuté en décembre 2010.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR et ses partenaires ont veillé à ce que tous les cas déclarés de violence sexuelle et sexiste bénéficient de l'attention voulue. Au total, 894 cas ont été signalés : 419 (161 enfants) à Dadaab et 475 (58 enfants) à Kakuma. Toutes les victimes ont reçu un appui psychosocial, médical et juridique. Les enfants impliqués dans ces affaires ont été orientés sur des procédures visant à déterminer leur intérêt supérieur. Trois conseillers supplémentaires ont été recrutés pour assurer un accompagnement

psychosocial auprès des enfants. Plus de 20 jeunes filles exposées à différents problèmes de protection ont reçu une aide pour faire des études dans un environnement sans risque. Plus de 40 victimes vivant en milieu urbain ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial, d'une assistance médicale et d'une aide pour trouver des moyens d'existence ; dans le même temps, des poursuites ont été engagées contre deux agresseurs présumés. Jusqu'à 60 victimes de violences sexuelles ont été formées à la gestion des petites entreprises et ont reçu un capital initial.

### Besoins et services essentiels

- Le HCR a subvenu aux besoins matériels essentiels des réfugiés accueillis dans les camps dans le domaine de la nutrition, de la santé et de l'assainissement. Le taux global de malnutrition aiguë a diminué à Dadaab et à Kakuma, passant de 12 pour cent à moins de 10 pour cent. Le taux de mortalité brut a baissé d'un tiers, passant de 0,15 à 0,1, tandis que le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a été divisé par deux, passant de 0,49 en 2009 à 0,24 en 2010. Le nombre de latrines est en progression, puisqu'il répondait à 30 pour cent des besoins en 2009 et à 35 pour cent en 2010. Quelque 9 700 latrines (8 800 à Dadaab et 900 à Kakuma) ont été construites. À Dadaab, le volume d'eau disponible a faiblement augmenté, passant de 17 à 18 litres par personne et par jour. À Kakuma, la ration a été maintenue à 21 litres par personne et par jour.
- Le taux de scolarisation a progressé au cours de l'année, passant de 49 à 54 pour cent à Dadaab et de 54 à 76 pour cent à Kakuma. À Dadaab, 80 000 lots de protections périodiques ont été distribués aux femmes en âge de procréer, répondant ainsi à 100 pour cent des besoins

### Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
<b>Réfugiés</b>	Somalie	351 800	351 800	50	53
	Éthiopie	21 300	21 300	43	33
	Soudan	20 500	20 500	45	52
	RDC	4 900	4 900	44	40
	Rwanda	1 700	1 700	47	32
	Érythrée	1 200	1 200	46	21
	Burundi	800	800	46	34
	Ouganda	700	700	44	39
	Pays divers	80	80	31	34
<b>Demandeurs d'asile</b>	Éthiopie	14 100	14 100	44	40
	Soudan	6 500	6 500	45	52
	RDC	4 300	4 300	45	48
	Somalie	1 400	1 400	50	50
	Burundi	700	700	46	44
	Érythrée	460	460	46	21
	Rwanda	280	280	47	35
	Ouganda	200	200	43	36
	Pays divers	80	80	40	53
<b>Déplacés internes</b>	Kenya	300 000	50 000	-	-
<b>Apatrides<sup>1</sup></b>	Apatrides	20 000	-	-	-
<b>Réfugiés rapatriés</b>	Pays divers	320	320	-	-
<b>Total</b>		<b>751 320</b>	<b>481 320</b>		

<sup>1</sup> Le nombre de 20 000 correspond à une estimation du HCR et d'organisations de la société civile, fondée sur des sources vérifiables actuellement. Cette estimation pourrait changer, en fonction des conclusions des activités de recherche et de recensement prévues.



Écolières somaliennes au camp de réfugiés de Dagahaley, à Dadaab.

évalués ; en revanche, à Kakuma, il n'a été possible de satisfaire que 49 pour cent des besoins. Des programmes globaux d'intervention contre le VIH et le sida, avec services d'accompagnement et de dépistage, ont été assurés à Dadaab ; le nombre de personnes vivant avec le VIH et le sida qui en ont bénéficié est passé de 16 à 100, la moitié d'entre elles recevant un traitement antirétroviral (ARV). À Kakuma, le nombre de personnes sous ARV est passé de 141 à 204 et le nombre de patients inscrits dans des dispensaires offrant des soins globaux est passé de 430 à 541.

- Le HCR a contribué au renforcement de la capacité de protection des pouvoirs publics en formant au droit des réfugiés 100 juges et magistrats et quelque 220 fonctionnaires de la police régulière, de la police administrative et des services d'immigration à travers le pays.
- Une mission d'évaluation conjointe entreprise avec la participation du HCR, du PAM, de donateurs et de réfugiés a estimé les principaux défis relatifs aux abris, aux articles non alimentaires, à la nutrition et à l'assainissement. Une évaluation dans le secteur de l'éducation, réalisée avec l'appui de l'UNICEF, a confirmé à nouveau la nécessité de soutenir les taux d'inscription, de rétention et de réussite par des investissements dans des structures adaptées, dans des activités de formation des enseignants et dans des supports pédagogiques. À Nairobi, 361 enfants en âge d'aller à l'école primaire ont reçu un soutien direct ; au total 6 420 personnes relevant de la compétence du HCR ont été scolarisés dans le primaire.

### Autogestion et participation communautaires

- Les projets destinés à venir en aide aux communautés ont porté sur l'approvisionnement en eau, l'environnement, l'assainissement, la santé, le logement et l'appui aux conseils locaux. Le HCR et ses partenaires ont encouragé les réfugiés à participer activement à la planification, à l'exécution et au suivi des activités. Quelque 114 femmes ont participé aux dispositifs communautaires de gestion de la sécurité. Les équipes de paix et de sécurité communautaires ont été étoffées par le recrutement de 310 autres volontaires, qui ont été formés et ont reçu des uniformes, des bicyclettes, des torches, des radios et des fournitures de bureau. Quelque 130 dirigeants réfugiés ont bénéficié d'une formation pour améliorer la gouvernance et renforcer la participation des réfugiés à la gestion de leurs communautés.
- La stratégie du HCR en milieu urbain accorde la priorité aux moyens d'existence, qui jouent un rôle crucial dans le renforcement de la protection des personnes relevant de sa compétence dans les villes. Les efforts visant à mettre en œuvre des programmes pour des moyens d'existence significatifs et durables à Nairobi ont été entravés par l'insuffisance des fonds, associée à une législation du travail restrictive qui empêche les personnes relevant de la compétence du HCR d'accéder au marché de l'emploi local.
- En dépit de ces contraintes, 93 entrepreneurs (dont 50 femmes) vivant dans différents quartiers de Nairobi ont reçu une aide pour développer leur société. Parallèlement, 20 jeunes ont été placés en apprentissage, 62 femmes ont acquis des compétences pratiques au travers de

formations, et 214 femmes et jeunes filles ont été formées à la gestion des soins à domicile.

### Solutions durables

- Le HCR a poursuivi activement ses efforts pour faciliter la réinstallation, seule solution durable disponible pour de nombreuses personnes réfugiées au Kenya. Il a soumis des dossiers de réinstallation pour plus de 9 200 réfugiés, dépassant la cible annuelle de 8 000 personnes. Pour faciliter l'intégration des bénéficiaires dans leur nouveau pays, le HCR a assuré des services d'orientation initiale et organisé des séances d'information à l'intention des réfugiés concernés.

### Relations extérieures

- Le HCR a régulièrement organisé des séances d'information à l'intention des représentants des donateurs à Nairobi et facilité plus d'une centaine de visites dans les camps de Dadaab et de Kakuma, ainsi que dans des sections du programme en faveur des réfugiés urbains résidant à Nairobi.

### Logistique et appui aux opérations

- En collaboration avec des partenaires appuyant l'intervention des autorités kényanes, le HCR a supervisé la fourniture de produits et de services essentiels, dont des services de sécurité, des articles non alimentaires, du combustible, des générateurs pour les bureaux et les logements à Dadaab et à Kakuma, des véhicules lourds et légers, des services d'entretien et de réparation, des équipements de télécommunications et des services aériens assurant la liaison entre Nairobi et les localités reculées de Dadaab et de Kakuma.

### | Contraintes |

L'opération du HCR au Kenya a été entravée par un certain nombre de facteurs, notamment des insuffisances, des

problèmes de sécurité, l'état de surpeuplement des camps, le manque d'accès aux ressources naturelles (bois de chauffe et matériaux pour abris) et le milieu semi-aride dans lequel sont implantés les camps. L'afflux important de Somaliens à Dadaab, le manque d'accès aux nouveaux arrivants installés à la périphérie des camps, le faible nombre de solutions durables disponibles et la ponction exercée sur des communautés d'accueil aux ressources limitées se sont conjugués pour former, comme au cours des années précédentes, un environnement opérationnel difficile.

Pour s'attaquer à ces problèmes, le HCR a impliqué des partenaires et des donateurs habituels ou non traditionnels, augmenté le nombre de partenariats opérationnels, négocié un agrandissement des camps et renforcé les mesures de sécurité sur les sites. Le Haut Commissariat a également commencé à investir dans des pratiques écologiques axées sur la collectivité, comme l'utilisation d'énergies renouvelables et de fourneaux à haut rendement énergétique ; il a en outre planté des arbres et acheté du bois de chauffe auprès de fournisseurs approuvés par la communauté d'accueil. Enfin, il a étudié les moyens de gérer avec plus d'efficacité les réseaux d'alimentation en eau et d'élimination des déchets, tout en recherchant des solutions d'habitation durables et offrant un bon rapport qualité-prix pour loger les réfugiés.

### | Informations financières |

Les fonds mis à disposition n'ont permis de répondre qu'à la moitié des besoins recensés en 2010. L'insuffisance des financements a contribué à des interruptions dans l'approvisionnement en articles essentiels comme les combustibles et les produits non alimentaires. Elle a également restreint l'accès aux services éducatifs et réduit la qualité d'autres services.

### | Organisation et mise en œuvre |

La délégation du HCR au Kenya travaille en étroite collaboration avec le bureau pour la Somalie, d'où sont originaires la plupart des réfugiés. Le Centre d'appui régional situé à Nairobi offre un soutien technique essentiel concernant la réinstallation, la santé publique, la sécurité nutritionnelle et alimentaire, les réseaux d'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène, l'aménagement des camps et les abris, les systèmes d'information géographique, la logistique et la gestion de l'approvisionnement.

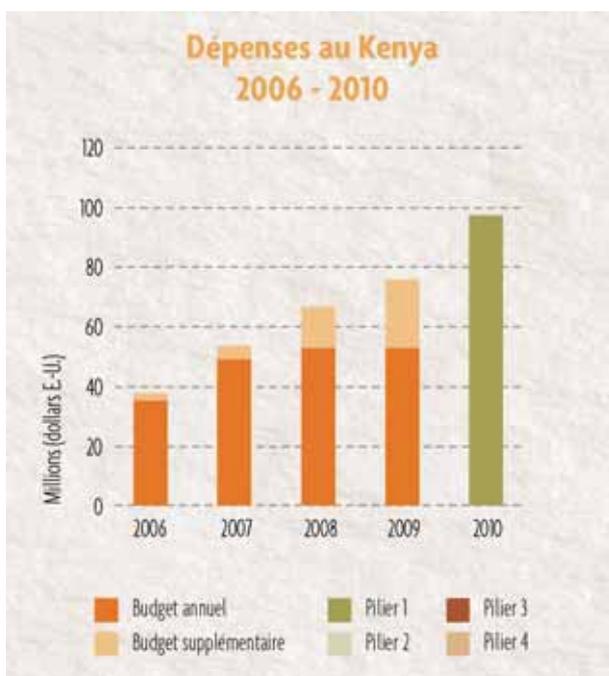
### | Présence du HCR en 2010 |

□ Nombre de bureaux	<b>4</b>
□ Effectifs totaux <sup>1</sup>	<b>368</b>
Internationaux	72
Nationaux	234
JEA	6
VNU	28
BSP-ONU	28

<sup>1</sup> Inclut le personnel du Centre d'appui régional.

### | Collaboration avec les partenaires |

Pour soutenir avec efficacité les pouvoirs publics kényans, et en particulier le Département chargé des réfugiés, le HCR a travaillé en collaboration avec 29 partenaires, les communautés



de réfugiés, les médias et les milieux universitaires dans une série de secteurs allant de la délivrance de documents, des vivres, de l'eau, de la gestion des camps et des abris à l'accès à la santé et à l'enseignement public ; la collaboration a également porté sur la recherche, le plaidoyer et la communication. Le Haut Commissariat a également coopéré avec des partenaires opérationnels traditionnels – PAM, UNICEF et OIM – pour fournir des vivres, un soutien nutritionnel et des services de réinstallation.

## Évaluation générale

Le programme du HCR au Kenya a pris de l'ampleur en 2010, essentiellement en raison de l'afflux incessant en provenance de Somalie et du faible nombre de solutions durables disponibles.

L'amélioration des dispositifs de coordination et la disponibilité de ressources financières ont entraîné des progrès modestes en direction d'objectifs fondamentaux, consistant à sauver des vies, à prévenir une dégradation ultérieure des conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile et à garantir l'accès à une protection internationale, à une assistance et à des solutions durables effectives.

Les camps de Kakuma se sont agrandis à la suite d'une hausse progressive de la population, due à de nouvelles arrivées et à des transferts en provenance des camps surpeuplés de Dadaab. Du fait de l'insuffisance des ressources,

il a été nécessaire de répartir l'aide prévue sur une population nettement plus importante, ce qui a réduit l'impact général.

Le HCR a été informé de plusieurs cas de refoulement survenus à la frontière entre le Kenya et la Somalie, ce qui montre combien il est difficile de préserver l'espace d'asile dans un contexte où le Gouvernement tente de concilier ses obligations internationales et ses intérêts en matière de sécurité nationale. Le HCR a adressé une protestation officielle au Gouvernement au sujet de ces refoulements.

Partenaires	
<b>Partenaires d'exécution</b>	
<b>Organismes gouvernementaux</b>	Département chargé des affaires de réfugiés, Ministère de l'Immigration et de l'Immatriculation des personnes
<b>ONG</b>	African Development and Emergency Organization, Association of Volunteers in International Service, CARE International, Centre for Domestic Training and Development, Comité international de secours, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Don Bosco, Fédération luthérienne mondiale, Film Aid, Handicap International, Kenya Magistrates and Judges Association, Kituo Cha Sheria, Legal Advice Centre, National Council of Churches of Kenya, Refugee Consortium of Kenya, Save the Children (R.-U.), Service jésuite des réfugiés, Windle Trust
<b>Autres</b>	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)
<b>Partenaires opérationnels</b>	
<b>ONG</b>	CESVI, CICM, COOPI, MSF (Espagne), MSF (Suisse)
<b>Autres</b>	BCAH, OIM, PAM, PNUD, PNUE, UNICEF

## Budget, revenus et dépenses au Kenya | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>184 852 946</b>	<b>890 000</b>	<b>185 742 946</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	75 385 817	0	75 385 895
Autres fonds disponibles	21 314 061	869 433	22 183 416
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>96 699 878</b>	<b>869 433</b>	<b>97 569 312</b>
<b>VENTILATION DES DÉPENSES</b>			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Instruments régionaux et internationaux	0	38 876	38 876
Cadre juridique national	124 183	38 877	163 060
Cadre administratif national	491 768	0	491 768
Politiques de migrations nationales et régionales	42 487	0	42 487
Prévention de l'apatridie	0	41 928	41 928
Coopération avec les partenaires	232 349	0	232 349
Politiques de développement national	42 487	0	42 487
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	226 875	0	226 875
Accès au territoire	325 635	0	325 635
Non-refoulement	325 635	0	325 635
Protection de l'environnement	1 960 990	0	1 960 990
<b>Sous-total</b>	<b>3 772 410</b>	<b>119 681</b>	<b>3 892 090</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Conditions d'accueil	1 440 740	0	1 440 740
Enregistrement et établissement de profils	1 510 444	0	1 510 444
Accès aux procédures d'asile	492 225	0	492 225
Définitions du réfugié et de l'apatride	196 881	0	196 881
Détermination de statut juste et efficace	750 271	0	750 271
Regroupement familial	427 324	0	427 324
Documents individuels	437 139	0	437 139
Documents d'état civil	323 328	0	323 328
<b>Sous-total</b>	<b>5 578 352</b>	<b>0</b>	<b>5 578 352</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Impact sur les communautés hôtes	534 057	0	534 057
Effets du conflit armé	102 438	0	102 438
Application de la loi	1 726 250	0	1 726 250
Système de gestion de la sécurité communautaire	1 431 359	0	1 431 359
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	803 871	0	803 871
Protection des enfants	723 537	0	723 537
Liberté de mouvement	199 737	0	199 737
Détention non arbitraire	280 009	0	280 009
Accès aux solutions juridiques	360 751	0	360 751
<b>Sous-total</b>	<b>6 162 009</b>	<b>0</b>	<b>6 162 009</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Sécurité alimentaire	144 825	0	144 825
Nutrition	2 892 839	0	2 892 839
Eau	2 849 986	0	2 849 986
Abris et autres infrastructures	5 575 384	0	5 575 384
Articles ménagers et d'hygiène de base	7 463 700	0	7 463 700
Soins de santé primaire	5 458 914	0	5 458 914
VIH et sida	786 451	0	786 451
Éducation	4 146 176	0	4 146 176
Services d'assainissement	3 285 148	0	3 285 148
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	692 356	0	692 356
<b>Sous-total</b>	<b>33 295 779</b>	<b>0</b>	<b>33 295 779</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	455 281	115 005	570 286
Autogestion de la communauté et représentation équitable	578 214	0	578 214
Gestion et coordination des camps	1 240 122	0	1 240 122
Autosuffisance et moyens d'existence	563 454	0	563 454
<b>Sous-total</b>	<b>2 837 071</b>	<b>115 005</b>	<b>2 952 076</b>
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	541 180	0	541 180
Réinstallation	3 213 089	0	3 213 089
Appui à l'intégration sur place	171 240	0	171 240
Réduction des cas d'apatridie	0	275 656	275 656
<b>Sous-total</b>	<b>3 925 509</b>	<b>275 656</b>	<b>4 201 165</b>
<i>Relations extérieures</i>			
Relations avec les donateurs	311 820	37 367	349 187
Mobilisation des ressources	454 250	0	454 250
Partenariats	310 356	37 367	347 723
Information	343 942	37 367	381 309
<b>Sous-total</b>	<b>1 420 369</b>	<b>112 100</b>	<b>1 532 468</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	6 095 509	0	6 095 509
Gestion de programme, coordination et appui	9 761 341	246 992	10 008 334
<b>Sous-total</b>	<b>15 856 850</b>	<b>246 992</b>	<b>16 103 842</b>
Versements aux partenaires d'exécution	21 687 562	0	21 687 562
Autres objectifs	2 163 968	0	2 163 968
<b>Total</b>	<b>96 699 878</b>	<b>869 433</b>	<b>97 569 312</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.